L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, [illegible] DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, [illegible] OCTOBRE.

LISTE DE[?] PAROISSE DE LA FUSION.

Administration de la Ville.

Maire—L. A. WILTZ.

ADMINISTRATEURS.

Comptes Publics—JOHN CALHOUN.
Finances—LOUIS SCHNEIDER.
Police—ROBERT BREWSTER.
Assessments—H. P. STURGES.
Commerce—B. M. TURNBULL.
Water Works—CHAS. FITZENREITER.
Améliorations—N. E. BAILEY.

JUDICIAIRES.

Avocat de District—B. J. ELLIS.
Shérif Cour Criminelle—J. W. PATTON.
Shérif Cour Civile—W. F. HARPER.

JUGES.	CONSEILLERS.
1. EDMUND ABELL.	JOHN FITZPATRICK.
2. A. J. VILLERE.	LEONCE BOUNY.
3. E. A. MONROE.	E. T. MANNING.
4. J. M. BONNER.	A. T. STEWART.
5. E. N. OGLLOM.	THOMAS DUFFY.
6. A. SAUCIER.	J. J. O'BRIEN.
7. T. W. COLLENS.	M. H. MARKS.
8. W. A. ELMORE.	C. CAVANAC.

Coroner des Premier, Quatrième, Cinquième et Sixième Districts—J. N. FOLWELL.

Deuxième et Troisième Districts. — JOHN GRAYER.

JUSTICES DE PAIX.

JUGES.	CONSTABLES.
1. WM. T. HUSTON,	JNO. HURLEY,
2. S. JAMISON, JR.,	JNO. MCCORMICK.
3. JNO. LARESCHE,	WM. EGAN,
4. JNO. CAIN,	ED. OURLEY,
5. C. L. SWEET,	S. VALETTE,
6. JNO. DALY,	WM. FOLEY,
7. H. VON WALTHEN,	C. C. PIPER.

LEGISLATURE.

SENATEURS.

1er DISTRICT—EDWARD BOOTH.
2me " ALBERT VOORHIES.
3me " A. J. LEWIS.
4me " B. F. JONAS.

REPRESENTANTS.

District.
1. JAMES TIMONY.
2 JOS. A. SHAKESPEARE, J. A. RICE, J. J. FINNEY.
3. M. P. SCANLAN. H. MCCLOSKEY, E. H. MCCALEB, W. H. MOON.
4 T. BAILLY-BLANCHARD, Jr., JOHN FREDERICKS.
5. V. O. KING, FERGUS FUSELIER.
6. ANATOLE A. KER.
7 M. DEITRICH, PETER SCHWEAGER.
8. JNO. DELANAY.
9. W. C. RAYMOND, W. STEVEN.
10 et 11. H. B. UPTON, LEYBROOK, CHAS. KUMMEL.
12, 13 et 14. E. L. BOWER, THEO. FORSTALL.
15 JEROME HANLEY.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* fait un énergique appel au peuple pour qu'il soutienne la liste de fusion présentée par les Comités de conférence, démocrate et réformiste. Les violences des grévistes de la levée inspirent à notre confrère quelques commentaires fort justes, et il requiert les autorités de l'Etat et de la ville de prendre des mesures pour les réprimer. Le même journal invite les compagnies de chemin de fer urbains à souscrire libéralement au chemin de fer du Texas.

Le *Times* félicite M. Shaw d'avoir, dans son dernier rapport, préparé des projets de bill pour rappeler ou amender certaines lois; il se plaint que les réformateurs n'aient pas fait de leur côté la même chose. Le *Times* s'occupe de nouveau de la grève et il rappelle qu'en 1866-7 la grève des charpentiers d'Alger sua complètement, dans notre ville, l'industrie lucrative de la réparation des navires et bateaux à vapeur. Il blâme les patrons qui ont cédé aux grévistes de la levée dont les prétentions déraisonnables tendent à arrêter de nouveau l'essor de notre commerce. Il pense, comme nous, que cette conspiration a été formée par des blancs, dont les nègres sont les instruments et les dupes.

Le *Times* publie une lettre de son propriétaire, M. C. A. Weed, lettre pavée de bonnes intentions; l'auteur y exprime son désir de voir une fusion complète entre les éléments conservateurs, libéraux et réformistes.

Le *Times* annonce que M. S. N. Pike, millionnaire de New-York, a résolu d'établir une ligne de steamers entre la Nouvelle-Orléans et Vera-Cruz. Son agent est dans notre ville depuis quelques jours. Le service commencerait vers le 1er février. Les steamers feraient escale à Tampico et à Tuspan.

Le *Republican*, dont le rédacteur en chef vient d'être choisi par la Convention républicaine comme candidat au poste de maire, développe ce thème qu'il faut élire des républicains que les démocrates ne puissent corrompre. Nous remarquons dans son article cette phrase "nous avons vu les bons effets du républicanisme dans cet Etat pendant les quatre dernières années." S'il avait dit "nous avons palpé les profits du républicanisme," l'assertion eut été plus juste. Dans un autre article, le *Republican* vante le programme adopté par sa Convention, faute de pouvoir faire valoir les antécédents du candidat mis à la tête de la liste.

Le *National Republican* donne une biographie très incomplète du candidat radical pour maire, M. W. R. Fish; il sera intéressant de combler ces lacunes. Ce journal conteste au gouverneur Warmoth le pouvoir d'anti-dater les lois, parce qu'une loi approuvée par le gouverneur le 10 avril, a été promulguée que le 21 septembre.

Le *National Republican* se plaint que les démocrates se servent de Warmoth, mais il trouve tout naturel que les républicains se servent de Fish. Ce n'est pas logique.

SOIRÉE MUSICALE ET DRAMATIQUE.—Une soirée musicale et dramatique doit être donnée dans la Salle St-Anne, par des amateurs de la paroisse St-Anne, au bénéfice de l'école paroissiale. Nous publions dans une autre colonne le programme de cette soirée. Il comprend *Ester*, tragédie de Racine, avec chœurs, musique du maestro G. Curto. Cette tragédie sera jouée par des demoiselles, elle compose la première partie du programme. La seconde partie comprend des morceaux de musique vocale et instrumentale et des chœurs. Nous [illegible] nos lecteurs au programme [illegible] publié dans nos colonnes. Cette soirée aura lieu ce soir 21 octobre dans la Salle Ste-Anne, rue Roman, entre St-Philippe et Ursulines.

— Voici une histoire qui pourrait être le digne pendant de la mésaventure de M. Ed. About:

Il y a deux mois, le directeur du *Monde illustré* chargea [illegible] M. Kauffmann, d'aller prendre des croquis en Alsace et en Lorraine. M. Kauffmann partit.

Il y a un mois, il se trouvait près de Strasbourg, dans la presqu'île du Rhin, où se dresse la statue de Desaix. Il venait de s'asseoir sur le sol et commençait à dessiner, quand une dizaine de soldats armés se précipitèrent sur lui, et l'emmenèrent devant un officier supérieur, qui lui dit brusquement:

"Vous êtes un officier du génie de l'armée française. Je vous arrête."

Le lendemain, le dessinateur fut relâché, mais l'album qui contenait ses croquis ne lui fut pas rendu. Puis, comme il avait ordre de quitter Strasbourg, il se rendit à Mulhouse, où il fut arrêté de nouveau, et sequestré pendant quinze jours, sous l'inculpation d'avoir collaboré au journal la *Ligue d'Alsace*.

A peine libre, M. Kauffmann voulut continuer son voyage. Mais chaque fois qu'il arrivait dans une ville, il était arrêté, en descendant du chemin de fer, et emprisonné pendant cinq ou six jours, suivant les caprices des magistrats du roi de Prusse; il trouva cette existence non-seulement monotone, mais désagréable, et quitta la paille humide des cachots pour regagner Paris.

Le grand crime de M. Kauffmann était d'avoir, lui, Alsacien, opté pour la nationalité française.

Les incendiaires de Bazeilles, de Saint-Cloud, de Châteaudun et de Villiers ont leur façon à eux de comprendre le droit des gens.

— Le *Gaulois* prétend que le ministre de la guerre vient de donner l'ordre de compléter le plus rapidement possible les effectifs de l'armée.

Les généraux commandant les divisions territoriales doivent rendre compte sous bref délai de l'exécution des instructions ministérielles.

— Le drame de *Patrie* vient d'être converti en opéra, sous le titre de la *Comtesse de Mons*, par M. Masco d'Arienzo.

La musique est l'œuvre du maëstro Lanio Rossi, directeur du conservatoire de Naples.

— En Hollande, quand le premier hareng nouveau arrive dans une ville, toutes les maisons arborent le drapeau tricolore.

Cet usage expliquerait pourquoi la ville de Grenoble s'est pavoisée à l'arrivée de Gambetta.

Gambetta, ce n'est pas le hareng; c'est la harangue.

L'Idole.

Extrait du *Gaulois* du 1er octobre.

To[illegible] les [illegible] suivent [illegible] tristes [illegible] de M. Gambetta [illegible] l'opposition [illegible] contre Thiers. [illegible] qu'à Chambéry à Grenoble on parlait par Montméllan, Albertville et Fronteneix, le nom du président de la République n'a pas été *une seule fois* prononcé. Cette omission ne peut pas n'être point calculée; on y pressent l'évidente volonté de marquer à M. Thiers [illegible] bandissent les officieux, n'est qu'un germe, un embryon, selon les propres expressions de M. Gambetta. Les badauds, à qui l'on donne mission en ces occasions de représenter le peuple souverain, ne vont pas tarder à déclarer qu'ils entendent autre chose, — ce qu'ils appellent dans leur jargon le définitif, le progressif.

Or, ce définitif, ce progressif, c'est M. Gambetta. Il coule dans ses discours de dire qu'il ressemble à l'âne chargé de reliques, que ce n'est pas lui qu'on adore, [illegible] les Gambettistes [illegible] êtes le manitou, le fétiche, la chose qu'on touche [illegible], qu'on se passe de main en main.

Les adjoints qui sont entendus en matière de rhétorique l'appellent à la fois esprit et drapeau, [illegible] et flambeau. Les administrés, plus rudes, plus naïfs, n'ont pas besoin de [illegible] de M. Gambetta [illegible] naïve, — s'adressent au républicain et non à l'homme.

— *La République et l'homme, voilà ce que nous voulons!* répond la voix d'un coryphée qui parle au nom de la foule, comme dans la tragédie grecque.

— Crions: Vive la République! — reprend l'Almaviva de la Rosine radicale, — ne crions pas: Vive Gambetta!

Et le coryphée, avec cette persistance dans la sottise qui rend le suffrage universel si redoutable, riposte:

— *La République est personnifiée dans Gambetta.*

En dernière analyse, tout cela aboutit donc à un gouvernement individuel; tandis que les républicains conservateurs se rallient autour de M. Thiers, les républicains non conservateurs se groupent autour de M. Gambetta, et des deux côtés on crie, à grand renfort de réclames:

— C'est ici.... La maison n'est pas au coin du quai.

Dernier mot de la situation: les principes ne sont rien sans un Homme, de sorte que les prétendus progressistes sont moins avancés que les monarchistes, qui subordonnent l'homme au principe.

La République américaine va bientôt se choisir un président: Sera-ce Grant? sera-ce Greeley? Chaque citoyen a ses préférences, mais il est évident que personne ne songe à dire que la République des Etats-Unis se personnifie, soit dans Grant, soit dans Greeley. Ils font l'un et l'autre des tournées électorales, non point des visites pastorales, comme Monseigneur Gambetta. Autour d'eux on discute, on applaudit, mais on siffle aussi. Quel qu'en soit [illegible] le passage de l'ex-dictateur? Il est évidemment été ... Personne ne s'est point risqué, et, pendant qu'on insulte, qu'on frappe les croyants qui reviennent de la Salette ou de Lourdes, il n'y a eu ni protestation, ni grognements contre le Cyclope miraculeux dont la voiture marche au pas entre deux rangs de [illegible] ébahis.

Le voilà! le voilà! [illegible] matin! Gambetta [illegible] Gambetta-Espoir des [illegible] Gambetta-Rose mystique! [illegible] vous, ilotes! Aux [illegible] leurs, répond la [illegible] poirs radicaux [illegible] Vous lui avez [illegible] vous avez [illegible] vous avez [illegible] tabernacle, [illegible] sapprendre [illegible] adoration de [illegible] O [illegible] profonde, [illegible] exquis, [illegible] n'était qu'un [illegible] betta ce [illegible], et la Savoie lui dresse des autels, et l'Isère brûle l'encens à ses pieds.

Ce besoin de légende qui se mêle à la religion des foules fait déjà son travail, et les misérables journaux qui battent monnaie sur le dos de la crédulité humaine, vont parler des miracles qui sont aidés au combat *sous les ordres de Gambetta*.

Gambetta devenu général! L'entendez-vous, morts héroïques, qui dormez à Coulmiers, à Champigny et à Bapaume, vous qui avez renoncé aux loisirs de vos châteaux pour prendre le harnais du soldat, et vous aussi, vous tous, victimes sans nom, arrachés à vos charrues, à vos outils par une guerre fatale, vous que personne ne cite, de qui la mort obscure n'a retenti que dans le cœur d'une mère, d'une fiancée, d'un orphelin! Votre sang versé inutilement ne sert qu'à cimenter la gloire de Gambetta, rempart de Tours et colonne de Bordeaux!

Ah! certes, si ramassant l'épée brisée de la France, le dictateur de Septembre et ses comparses avaient sauvé le pays des affronts suprêmes, je comprendrais ces acclamations, cet affolement. Jemmapes, Hondschoote, Fleurus, Weissembourg, ces noms rayonnants de gloire, font parfois hésiter ceux qui haïssent le plus la Convention; mais M. Gambetta, qu'a-t-il fait? qu'a-t-il réparé? De quoi le remercierions-nous? de la déroute du Mans ou de celle de Saint-Quentin? De Paris qui succombe ou de l'armée de l'Est qui s'effondre dans la neige? de ses préfets qui sentaient l'estaminet ou de ses fournisseurs qui sentaient la potence?

Allons! parlez! A-t-il ajouté une page à l'histoire héroïque de la grande France? Voyant sa république compromise et sa patrie en deuil, a-t-il combattu comme François Ier à Pavie ou comme Carnot à Wattignies? Non! non! Majestueux dans son paletot fourré, paisible dans son wagon de première classe, il se contentait d'une activité de commis-voyageur, il parlait.... il parlait comme il parle aujourd'hui, comme il parlera toujours.

A-t-il eu du moins, à défaut du courage militaire, le courage civil? Quand ses anciens électeurs, alcoolisés physiquement et moralement, ont proclamé la Commune, a-t-il su prendre un parti? A-t-il essayé d'éclairer leur folie ou de les sauver en entrant avec eux dans la fournaise? Au risque de se perdre, a-t-il tenté d'épargner à sa République le plus grand, le plus formidable déshonneur? Non! il n'a osé ni avouer ni renier l'entreprise du 18 mai.... Il se réservait: il répétait avec la Rochefoucauld

— Tout arrive en France.

Oui, tout arrive à qui sait attendre, à qui sait jouer des foules, car voilà que tout est oublié. Les pères et les frères de ceux qui sont morts, ceux-là même qui sont allés à la bataille avec des souliers de carton, des vareuses de toiles d'araignées et des fusils qui ne tiraient point, ceux qui reviennent des pontons et les orphelins des insurgés de mai, tous sont à genoux, entonnant l'hymne d'allégresse, tous, la bouche béante, gobent les longues phrases que le tribun expectore avec une rapidité et une monotonie incomparables.

C'est Notre-Seigneur de Grenoble qu'on oppose à Notre-Dame de Lourdes: il reçoit les *ex-voto*, il dessille les yeux des ruraux aveugles et paralyse la langue des conservateurs.

M. Thiers?.... Que me parlez-vous de M. Thiers! C'est un homme d'antan: vive le président neuf et la neuve République! Le terrible problème, l'insoluble énigme que le progrès mal distribué des lumières oppose aux gouvernants modernes, cette question sociale qui sommeille, qu'on cajole, mais qui fait fumer sans relâche le volcan populaire, M. Gambetta l'escamote avec des phrases.

Il a parlé des "nouvelles couches sociales", du "nouveau personnel électoral." On va s'exclamer là-dessus, dire qu'il a abordé la difficulté, rendu hommage à l'inquiétant Gaulchet....

Quel doux enfantillage! Qu'est-ce que M. Gambetta appelle une nouvelle couche sociale? Lui et ses amis, sans doute; mais, parbleu! ses amis et lui sont des bourgeois!

M. Gambetta, fils d'un épicier de Cahors, devient avocat à Paris, dictateur à Tours et dieu dans l'Isère.... Eh bien! cela est fort régulier: c'est la pure tradition de 1789. Quoi encore.... M. Barodet, courtier d'assurances, homme du dingote, bourgeois, est nommé maire de Lyon; mais tous les maires en sont là. Pour que la nouvelle couche sociale dont parle M. Gambetta s'affirmât, il faudrait que le maire de Lyon fut l'ouvrier relieur Favier, et que M. Gambetta luimême tournât des bâtons de chaises entre deux discours. Mais M. Gambetta, M. Barodet, M. Spuller, mais tous les députés gauchards, tous les conseillers municipaux, maires, adjoints et penseurs de chef-lieu de canton, qui lui envoient des bouquets et des orphéonistes, mais M. Deregnaucourt, six fois millionnaire, mais M. Dorian, en son château d'Unieux, ce sont tous des bourgeois qui se sont [illegible] la mission, comme Paris des Gambetta, de conduire, [illegible] les masses électorales à coups de discours.

De nouvelles couches sociales, je n'en vois point dans la grande manœuvre dissolutionniste qui se prépare: cependant, elles existent, travaillées par les déclamations vaines, irritées par d'inévitables souffrances, courbées sous des fatalités qu'on a pu adoucir et qu'on ne peut supprimer. On arrête au moment des éruptions périodiques qui les soulèvent, on les abrutit par un fétichisme démagogique, mais on ne trouve ni la solution du problème ni la paix de l'avenir.

Toute la question est là.

Les républicains dogmatiques feignaient de beaucoup rire quand, au milieu d'une prospérité relative, quelques esprits réfléchis se disaient: "Si M. Thiers mourrait?"

La République, répondait-on, n'est pas un homme; elle est de toute éternité, tirant de soi-même sa force, sa vertu et sa durée; de temps en temps, elle entre dans un homme, mais elle s'abat très vite, pour mieux montrer sa puissance et sa fécondité.

Eh bien! voilà que le peuple souverain se charge de réécouter cet argument; il vient lourdement au travers des sophismes et s'écrie qu'il lui faut la République et Gambetta—Gambetta et la République.

L'opinion, la masse moutonnière, chair à canon, chair à suffrage, qui lentement se détourne du providentiel M. Thiers, s'écartera de même du providentiel M. Gambetta le jour où, étant au pouvoir, il aura démontré son impuissance à assurer l'universel bonheur, à désarmer l'éternelle force de l'imbécilité et de la misère.

De telle sorte qu'une heure viendra, où, dans ce pays qui a eu pour ministres Richelieu, Mazarin, Colbert, Choiseul, Villèle, Casimir Périer—le premier—M. Guizot et M. Thiers, le troupeau conservateur qui se laisse faire, qui crie: Vive

Le Discours de M. Gambetta à Grenoble.

Le discours de M. Gambetta, à Grenoble, est [illegible] des journaux. Nous [illegible] le [illegible] *France*:

M. Gambetta s'est montré à Grenoble ce qu'il l'avait été jusque-là. Non pas que son discours justifie complètement les craintes que concevaient hier au soir quelques-uns de nos confrères. Ce n'est point, comme on l'a dit, "une véritable [illegible] relèvement du drapeau politique tenu jusqu'à présent par les Félix Pyat et les Vermesch."

C'est surtout une exclusion complète, radicale, absolue, prononcée contre les républicains du lendemain. L'autorité qui s'accrédite de plus en plus, de l'[illegible] [illegible] la République, a mis M. Gambetta en fureur. Il comprend le danger. Il sent bien qu'une [illegible] dans la [illegible] une barrière infranchissable.

Aussi nie-t-il hardiment la sincérité des néo-républicains. Il montre ainsi une fois de plus que, pour lui, la République est la chose d'un parti et non la chose de tout le monde. C'est le bien, c'est la propriété de quelques-uns, et ils n'entendent partager ce bien avec personne.

Tout au plus ont-ils accepté le concours de M. Thiers, [illegible] un peu refroidis à l'égard du président de la république, dont ils ne sont pas des propres à Grenoble.

Mais la côte leur semble à peu près montée, et ils ne tarderont pas à se débarrasser du cheval de renfort accepté momentanément.

Le discours de M. Gambetta, sur lequel nous reviendrons plus longuement, est le discours d'un candidat [illegible] de voir surgir des compétiteurs redoutables, montrant trop de colère pour ne pas les craindre beaucoup, et tellement las d'attendre qu'il n'hésitera pas à hâter l'époque de la vacance du pouvoir.

Ce n'est plus le langage d'un héritier présomptif soumis, respectueux et patient; c'est l'attitude d'un prétendant pressé et assez disposé à rompre avec le détenteur actuel.

La *Liberté* s'élève avec force contre la filiation jacobine des idées de l'ex-dictateur:

Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que le discours de M. Gambetta mérite une sérieuse attention.

L'ex-dictateur procède directement des hommes de 1793: la démocratie moderne continue la tradition jacobine; c'est une véritable révolution sociale,—l'absorption du droit individuel dans un prétendu droit de la collectivité,—que nos radicaux poursuivent sous le nom de République.

Veut-on des exemples? M. Gambetta recommande à la démocratie grenobloise, "au nom de l'intérêt le plus sacré, au nom de la République," "d'être prudente, vigilante, *défiante*. La "défiance" C'est par là qu'on a commencé en 1792, pour arriver en 1793 à la Terreur.

[illegible], nous étonne peu dans la bouche du signataire de la fameuse circulaire du 31 janvier 1870, aux termes de laquelle tous les anciens fonctionnaires de l'empire étaient exclus du scrutin [illegible] suivant:

[illegible] encore une fois, cet exclusivisme [illegible] 1793, et s'il est vrai que M. Gambetta soit pro[illegible] se montre animé nous [illegible] la génération démocratique qui arrivera avec lui au pouvoir ne [illegible] illibérale que celle qui [illegible] l'imposant [illegible] devise: *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Voici ce que dit la *France* [illegible]:

La journée politique de M. Gambetta vient de se caractériser par un [illegible]. Le chef du parti radical s'est [illegible] de jour et relativement [illegible] à Grenoble, un discours public ce matin le *Courrier*, qui [illegible] sans mesure contre les [illegible] républicains, c'est-à-dire contre les hommes politiques en ce moment au pouvoir.

M. Gambetta ne reconnaît pour républicains sincères que ceux qui ont un passé républicain; il écarte comme suspects tous les autres, même ceux que leurs réflexions et leur patriotisme rallient à la République, de telle sorte que, si ce programme pouvait se réaliser, la République tomberait entre les mains d'une véritable coterie, oppressive et exclusive.

STATISTIQUE DU MARIAGE.—Nous empruntons à un travail publié dans le dernier numéro du *Journal de la Société de statistique de Paris* les chiffres suivants extraits d'un rapport lu par M. le docteur Bertillon à l'Académie de médecine:

En Angleterre, le nombre des individus qui se marient annuellement est de 64 pour 1,000, en Hongrie, ce rapport s'élève jusqu'à 72. Pour les autres pays on trouve: Danemarck, 59; France, 57; Paris, 53; Pays-Bas, 52; Belgique, 43; Norvège, 66.

En général, la probabilité du mariage est plus grande pour les hommes que pour les femmes. Le fait tient uniquement aux secondes noces, qui ont lieu trois ou quatre fois plus souvent pour les veufs que pour les veuves. Si on considère, en effet, les mariages de célibataires, ce sont les femmes qui se marient le plus.

En France, le rapport est de 52 hommes pour 61 femmes; en Angleterre, de 61 pour 63; en Belgique, de 37 pour 43; tandis que, dans les secondes noces, il y a, en Angleterre, 66 mariages de veufs contre 21 de veuves; en Belgique, 248 contre 15; en France, 46 contre 13.

La plus grande probabilité des mariages se rencontre pour les garçons de 24 à 34 ans en Angleterre, de 25 à 30 en France, de 26 à 35 en Italie et en Belgique.

Pour les mariages entre garçons et filles, on observe que les garçons de 18 à 20 ans épousent des filles plus âgées qu'eux de 2 à 3 ans; dans la période suivante, les filles sont plus jeunes de 1 an, et la différence d'âge s'élève successivement de 4, 5, 7 jusqu'à plus de 20 ans, au fur et à mesure que les garçons qui les épousent s'élèvent en âge. C'est ainsi que les garçons qui ont dépassé la soixantaine épousent des filles plus jeunes qu'eux de plus de 20 ans.

Si l'on ordonne les mariages suivant l'âge de la femme, on trouve que les maris des jeunes filles de moins de 20 ans ont un peu plus de 25 ans. Plus tard, la disproportion des âges diminue, et pour les filles qui ont un peu dépassé la trentaine, les âges respectifs arrivent à l'égalité.

Après 33 ans, les filles, suivant en cela l'exemple des garçons, épousent des individus plus jeunes qu'elles, dans une proportion qui s'élève avec l'âge. La différence atteint près de 9 ans, lorsque elles-mêmes dépassent 55 ans.

UN DUEL EN TONNEAU.—M. de B.... et M. David H...., un Américain, avaient échangé, dans un cercle de Londres, quelques paroles fâcheuses.

Il fut décidé qu'une rencontre aurait lieu, et qu'on se battrait au pistolet, à vingt-cinq pas.

Le lendemain matin, les adversaires et leurs témoins arrivaient presque en même temps sur le terrain.

En descendant de voiture, on remarqua que sir David H.... portait un long manteau qui lui descendait jusqu'à la cheville.

Les préparatifs furent rapidement terminés, et les adversaires se mirent en place. [illegible] au moment où l'on allait remettre les armes chargées aux combattants, sir David laissa glisser son grand manteau de dessus ses épaules, et apparut..... complètement nu.

Il n'avait conservé que son chapeau et ses bottes.

— Quelle est cette plaisanterie? s'écrie M. de B...., avec une colère tempérée par une énorme envie de rire.

— Ce n'est pas une plaisanterie, monsieur, répondit sir David, avec une solennelle gravité. Il est reconnu que ce qui aggrave les blessures d'armes à feu, c'est l'introduction dans la plaie de corps étrangers, de fragments de vêtements que la balle y entraîne avec elle. J'ai voulu prévenir cette complication au mal qui peut m'arriver, voilà tout.

[illegible] M. de B.... trouva cette précaution, mais l'arme lui retomba aussitôt de la main, et il partit d'un immense éclat de rire, déclarant qu'il n'avait plus le sang-froid nécessaire pour jeter son bois dans cette scène burlesque.

— Faites mieux faire des excuses, dit-il.

Sir David [illegible] s'avança, ôta son chapeau, reprit son manteau et remonta dans sa voiture, le tout sans avoir dépouillé un instant du flegme qui convient à une statue.

En quittant le terrain, M. de B.... répétait à ses témoins:

— On dira ce qu'on voudra de moi, mais on ne peut pas, décemment tirer sur un homme qui ne veut se battre qu'en terre!

DUEL AU POIGNARD.—Deux Allemands bien connus, dit-on, dans la Cité, se querellèrent, dernièrement, au sujet d'une dame et ils en vinrent à des insultes si grossières qu'il fut résolu de terminer la querelle par un combat singulier. On choisit donc des témoins, qui décidèrent que l'affaire se viderait au poignard [illegible] [illegible] [illegible] transporter ailleurs, sur un terrain où une haie [illegible] contre la curiosité des passants. [illegible]

[Correspondance]

[illegible] qui n'est pas, qui rêve non pas [illegible] la *autre chose*, [illegible] M. Gounod [illegible]

[illegible] GOUNOD.

Un certain nombre de journaux faisaient, depuis quelque mois, une scie d'assez mauvais goût à M. Gounod en affirmant que ce grand artiste avait dit à son pays un adieu définitif et s'était fait [illegible] Anglais [illegible] artiste ne pouvait rester en pays étranger sans conserver au fond de son âme l'amour de celui qui lui a donné [illegible]

M. Gounod a fini, comme on pouvait s'y attendre, par être singulièrement agacé du procédé qu'on employait à son égard, et il vient d'adresser au *Gaulois* la lettre suivante:

Spa, 26 septembre 1871.

Un de mes amis me communiquant le numéro d'aujourd'hui, 26 septembre, de votre estimable journal, où je suis qualifié "l'Anglais Gounod," ajoute que ce n'est pas la première fois que le *Gaulois* a la délicate attention de me défigurer ainsi.

Assurément, si je n'étais Français, je voudrais être Anglais, et je mentirais à la justice autant qu'à l'amitié, si je ne gardais pas de l'occasion qui m'est offerte de rendre hommage à tout ce que j'ai rencontré de noble, de délicat et de profondément sûr et dévoué dans les affections qui m'attendaient en Angleterre. Mais je ne [illegible] de ma vie, privée ou publique, ait donné à qui que ce soit le droit de me fabriquer un acte de naturalisation. Je n'ai pas à juger les personnes qui se font naturaliser; elles peuvent avoir pour elles des raisons que je n'ai pas qualité pour apprécier.

Ce que je puis dire, c'est que la notion de patrie n'est nullement, à mes yeux, une notion géographique, mais une notion morale; c'est qu'on peut rester Français et très Français, en vivant ailleurs qu'en France: c'est qu'on n'est pas déserteur pour être voyageur; c'est qu'un homme appartient à son pays par le nom qu'il en a reçu et qu'il tâche de lui laisser le plus honorable et le plus illustre, en retour de sa naissance; c'est qu'on a vu Haendel passer trente ans de sa vie en Angleterre pour la gloire de l'Allemagne, comme Rossini et Meyerbeer en France pour la gloire de leur patrie.

Je m'étonne, monsieur, que dans ce temps où nous avons, d'une part, si cruellement souffert, et où de l'autre, tant d'efforts d'accomplissement, en dépit de l'horreur des guerres, pour arriver à ce que les peuples voient dans les idées de solidarité autre chose qu'un vain mot, je m'étonne, dis-je, qu'à une telle époque un Français qui a laborieusement consacré sa vie à l'honneur de l'art français, trouve chez ses compatriotes un journal qui se charge de le mettre au ban de son pays et à l'index de ses concitoyens.

Je vous prie de vouloir bien, par l'insertion de cette lettre dans votre journal, me permettre de rectifier, aux yeux de vos lecteurs, la méprise dont j'ai été l'objet, et dont je désire que le *Gaulois* soit publiquement l'écho.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

CH. GOUNOD.

UN RAPIDE CHANGEMENT DE FORTUNE.

[illegible] pas seulement la ville des [illegible] le pays des miracles, [illegible] qu'hier, un de ces miracles [illegible] tant d'incrédules s'est accompli en plein bois de Boulogne:

M. Girand de.... avait rencontré, il y a un an avant la dernière guerre, à la sortie de son cercle, à quatre heures du matin, l'un de ses compatriotes, qu'il avait toujours connu dans une honorable position.—Cet élégant d'autrefois, dans un accoutrement difficile à décrire, était porteur de journaux!

"Est-il possible! lui dit cet ami, en l'abordant avec la plus grande bienveillance.

"C'est comme cela, mon cher; je suis perdu. Si seulement j'avais des habits pour pouvoir me présenter!...

"Rien de plus facile; viens me trouver à la brune ce soir; mais ne manque pas, car je puis partir d'un moment à l'autre; je te préparerai tout ce qu'il te faut. Voici mon adresse."

Le soir même, notre homme recevait des mains de cet excellent ami tout ce qui lui était nécessaire.

Puis, ce cher M. Girand de.... ajouta: "Je ne suis qu'un commis-voyageur, tu le sais; je ne suis pas riche, mais voici cinq louis; bonne chance!"

Depuis trois ans, ces bons amis ne s'étaient plus rencontrés.

Quel ne fut pas, hier, l'étonnement de M. Giraud de.... lorsque, se promenant au bois de Boulogne, il s'entend appeler, et voit descendre d'un superbe landau, dans lequel se trouvaient une jeune femme et deux charmantes demoiselles, son ami, l'ancien porteur de journaux, d'il y a trois ans, qui lui dit, en lui serrant cordialement la main:

"Que je suis heureux de vous voir, moi qui vous cherchais depuis si longtemps! Oh! que de choses j'ai à vous dire. A vous qui êtes cause de mon bonheur! Voulez-vous commencer la promenade à pied? Nous la continuerons en voiture. Puis, nous dînerons ensemble, et, après, la causette et le récit de tout ce qui m'est arrivé depuis votre bonne-rencontre.

Quelques jours après leur dernière entrevue, le porteur de journaux était entré dans l'une des grandes maisons de commerce de Paris, et avait, par sa conduite, mérité toute la confiance de la maison dont il semblait être non l'employé, mais le chef.

Depuis plusieurs mois, on travaillait à la liquidation, lorsque, un beau matin, l'un des associés disparaît, et l'on constate un déficit de quinze cent mille francs de traites.

"Il doit être au Hâvre, dit notre comptable. Je pars, je lui ferai rendre gorge."

La veille de son arrivée au Hâvre, un navire était parti pour Liverpool. "C'est sur ce navire qu'il a pris passage," dit-il, et sans s'arrêter, il gagne Calais, arrive à Londres, puis à Liverpool, et rencontre son homme sous les hangars de la douane.

"Ici, lui dit-il en l'abordant, ta n'es pas mon patron. Je ne suis un voleur, et si tu ne me remettes pas les quinze cent mille francs de titres que tu as dérobés, je te brûle la cervelle."

Il n'obtint pour toute réponse que des mots entrecoupés et sans suite, arrachés par la peur.

"Il n'y a pas à balancer, ajouta-t-il," [illegible] une lourde gibecière:

"Les titres sont là, exclama-t-il; ils ne doivent pas te quitter. Je les prends. Tu viendras réclamer ton compte à Paris, s'il [illegible] conclure, le voleur ne fit aucune résistance, et notre comptable revint à Paris avec son butin. Rien n'y manquait; il avait deviné juste.

Mais à son retour à Paris, le chef de la maison n'y était plus; frappé d'une attaque d'apoplexie, il laissait une veuve, deux jeunes filles et deux cent mille francs de rente. Notre comptable administre cette grande fortune, car il a épousé, il y a un an, la veuve de son ancien patron.

MOYEN DE CONSERVER LES CORPS. — On lit dans le *Courrier* de San Francisco:

"Un entrepreneur de pompes funèbres de notre ville, vient de découvrir une curieuse méthode pour conserver les corps sans recourir aux procédés chimiques qui [illegible] nouvelle. Il consiste simplement à épuiser l'oxigène qui se trouve dans le cercueil métallique dans lequel le cadavre est déposé. Personne n'ignore que l'oxigène est le principal agent de la décomposition des corps. [illegible] poser que si l'on parvient à supprimer cette cause de dissolution, le corps pourra se conserver pendant un temps presque indéfini.

"Il y a quelques semaines, l'inventeur reçut en dépôt un cadavre que devaient venir chercher, [illegible] qui n'était pas déterminés, les parents du défunt, lesquels habitent une localité assez éloignée de San Francisco. C'est alors que l'idée lui vint d'essayer son procédé, qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de mettre en pratique. Dans un cercueil en métal fermant hermétiquement, il plaça le cadavre, [illegible] une chandelle allumée. [illegible] la bière en ayant soigneusement le verre du façon que l'air ne pût pénétrer à l'intérieur et [illegible] On sait que sur le [illegible] toute [illegible] le visage du défunt. La chandelle brûla une heure environ, après quoi elle s'éteignit, signe que l'oxigène était épuisé. Un certain nombre de jours se passèrent; puis les parents étant venus réclamer le mort, on ouvrit le cercueil, et le cadavre fut trouvé aussi frais que s'il avait été enterré la veille."

Ne pourrait-on employer le même moyen pour conserver la viande fraîche?

— Un prince de [illegible] est descendu au Grand-Hôtel, avec son secrétaire, ses officiers, etc.

L'autre jour, raconte le *Rappel*, il revenait de Saint-Cloud, où il était allé visiter les ruines du château.

En traversant, le bois de Boulogne, il rencontre une noce, riche de gaîté, mais peu d'autre chose.

[illegible]

— Heureux le pays qui n'a pas d'histoire! [illegible]

[illegible]

On lit dans le *Figaro*:

Document pouvant servir à l'histoire de nos malheureux temps:

Demain, 1er octobre, les individus français, nés en Alsace-Lorraine, qui ne seront pas en mesure de fait s'ils n'ont pas opté pour la nationalité française, devront mettre la [illegible] leurs ateliers et de leurs [illegible] Cependant, il y a [illegible] considération allemande [illegible] dans la seule ville de Paris, qu'on ne songe à inquiéter nullement. Au contraire.

Quelque curieuse chose, disait à dîner un 12, de [illegible] [illegible] — Et vous êtes très idiot ajouta l'ami de la maison.

— Deux [illegible] redeviennent d'*actualité*:

Un curé de Paris d'un esprit très fin et [illegible] de [illegible] disait naguère de Ch. Loyson (Hyacinthe):

— Un jour ou l'autre, il mariera [illegible]

— X... dinait:

— Si vous êtes la chaise au P. Hyacinthe, vous qu'il lui [illegible] son [illegible]

— Une [illegible] du banquier Z... qui n'est [illegible] des millions d'actionnaires, c'est [illegible]

— La fortune vient en dormant.

LAGER BEER DE CINCINNATI.—Une des meilleures bières que nous ayons [illegible] est celle que vend M. Robert Fanacht, rue Poydras, Nos 24 et 26. Cette bière est le Lager Beer de Cincinnati [illegible] nous pouvons parler avec connaissance de cause, car M. Fanacht a eu l'obligeance de nous en envoyer un demi-baril dont tout le personnel de l'*Abeille* et tous nos amis et visiteurs ont trouvé le contenu délicieux. De fait ce Lager Beer d'une qualité supérieure et nous le recommandons à tous les amateurs de la Nouvelle-Orléans. Nous appelons l'attention des maîtres de cafés et de salons sur cette bière, son excellente, dont le prix cependant est très modéré. On peut en avoir un demi-baril pour $2.50. C'est une faible dépense pour une chose si bonne. Nous prions M. Fanacht de recevoir tous nos remerciements pour l'envoi qu'il nous a adressé.

UN PIANO DANS CHAQUE MAISON.—En effet, il est peu de piano [illegible] en regardera [illegible] quel en jouit, et [illegible] il faut les inviter à tenir pour qu'ils puissent dire qu'ils ont fait une visite agréable, et qui flatte leur amour-propre. Un piano dans chaque maison est donc indispensable, et M. Louis Grunewald peut fournir, de ces instruments aux conditions les plus libérales. Voyez l'annonce.

LIVRES ET PUBLICATIONS.—Nous avons reçu de la librairie Hébert & Co. la livraison de Paris incendié ou Histoire de la Commune de 1871, la *Vie de Coquerin*, par Camille Flammarion, et *Tue-la*, comédie jouée au Palais-Royal.

NOUVEAUTÉS, ARTICLES DE DEUIL ET DE MÉNAGE.—Nous appelons l'attention des dames sur la liste variée de marchandises contenue dans l'annonce de MM. Geo. Gibbon & Co., rue du Canal, No. 141. Cette liste comprend les nouveautés d'automne et d'hiver pour robes, un grand choix d'articles de deuil et de ménage, ainsi qu'un assortiment de bonneterie, de mercerie et de broderies. Les prix de cette maison sont très modérés.

UN NOUVEAU FONDS DE MARCHANDISES.—Nous signalons aux dames l'annonce que la maison Barrière, rue du Canal, No 138, publie aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce contient une liste d'articles brillants et de la dernière mode, choisis dans les fabriques les plus renommées de France et qu'elle peut céder à des prix très modérés. La maison Barrière a aussi un stock de robes toutes confectionnées, et des manteaux d'un nouveau modèle à l'épreuve de l'eau. Voyez l'annonce.

J. LEVOIS & JAMISON.—Cette maison a reçu de très belles marchandises de saison que nous nous empressons de signaler à l'attention des acheteurs et principalement des dames. C'est le moment des emplettes d'hiver, et une visite au beau magasin de MM. Levois & Jamison est indispensable.

Nous appelons tout particulièrement l'attention des dames sur les conditions exceptionnelles auxquelles la maison Guéblé et Nippert, si avantageusement connue dans notre ville, offre des gants expressément manufacturés pour elles et dont la qualité est réputée comme supérieure.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, ARTICLES DE MÉNAGE.—Les dames apprendront avec plaisir que la maison J. Turcotte, rue du Canal No 158, a réduit le prix de ses bél. les popelines rayées, de ses économiques, de ses brocards et de ses soieries. On trouvera également à des conditions avantageuses tous les articles de ménage, des couvertures, des nattes et des paillassons. Voir l'annonce dans une autre colonne.

MACHINES A COUDRE A CRÉDIT.—On connait aujourd'hui toute la supériorité des machines à coudre de Grover & Baker, dont la vente a tant de succès, et qui s'explique en ne peut mieux par les qualités qu'elles possèdent entre toutes. Pour en activer encore la vente, une combinaison qui ne peut manquer d'atteindre le but, est annoncée. Ces machines seront désormais être obtenues à crédit moyennant $10 comptant et la rente payables en termes de cinq piastres par mois jusqu'à parfait payement, rue Royale, 129.

[illegible] Les acheteurs de la campagne [illegible] la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 131 et 133.

TAPIS ET TOILES CIRÉES. — MM. Elkin & Co., rue du Canal, 168, ont une grande variété de tapis de tout genre et de toute qualité, parmi lesquels on remarque des velours, des Bruxelles, des trois plis, qu'ils offrent à très bon marché. On voit aussi, dans leur vaste magasin, des toiles cirées de toutes les couleurs et de toutes les largeurs, et en si grande quantité qu'on se croirait dans un magasin de New York. La maison Elkin & Co. a encore un bel assortiment de rideaux de dentelle, des stores et des corniches d'une grande nouveauté et d'une rare élégance.

OUVERTURES DE NOUVELLES MARCHANDISES. — A partir de mardi 24 du courant, la maison Reiman & Cie, rue de Canal, entre les rues Royale et Bourbon, [illegible] Berlin. On trouvera dans nos colonnes l'annonce [illegible] que la maison Reiman publie aujourd'hui. Nous signalerons aux dames un stock de manteaux des plus remarquables, ainsi que des soieries d'un grand éclat et des parfumeries parisiennes, surtout des parfums de Lubin, qui sont recherchés de préférence à toutes les autres. Nous voyons dans l'annonce, qu'il est ces marchandises considérables à un prix bien au-dessous de leur valeur. Nous croyons d'autant mieux, que M Reiman, ayant à sa disposition de grands capitaux, possède d'amples moyens pour se procurer à très bon marché les produits des fabriques les plus en renom. Elle peut donc vendre ses produits à des prix qui défient la concurrence.

LE MAGASIN ST-PHILIPPE. — Ce magasin, au coin de la rue Royale et St-Philippe, a reçu [illegible] de marchandises nouvelles qu'il peut céder à des prix on ne peut plus modiques. Parmi ces marchandises, il y a des étoffes de deuil en grande variété, des châles, des gants de peau, et un assortiment complet d'articles de fantaisie et de fantaisie. Voyez l'annonce.

[illegible]—Nous appelons l'attention des consommateurs sur [illegible] M. J. B. Bézier, rue Royale, No. 44 [illegible] à des prix très modérés [illegible] de l'Europe, des confitures, et des vins et des vinaigres de vin, blanc [illegible] Voyez l'annonce—la liste des articles [illegible]

LA BANQUE DES TRAVAILLEURS.—Cette banque, dont le [illegible] social est de [illegible] quinze fois, [illegible] plus loin, [illegible] il sont dans [illegible] et jamais institution [illegible] sous les plus brillants auspices. La Banque des Travailleurs doit être, d'après son nom, un établissement populaire, et [illegible] des principaux avantages qu'elle présente au public, est de recevoir des dépôts de toutes sommes pour [illegible] du temps fixé pour la durée des dépôts [illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible] Companie. On remarque le montant des polices notes pour l'année finissant au 31 Août 1871 s'est élevé à $182,871 50 et le montant des [illegible] le 31 août [illegible]

[illegible] au directeur [illegible] Lloyd R. Coleman, [illegible]

TRANSPORT D'ETABLISSEMENT. — Le 1er novembre prochain, la Compagnie des machines à coudre de Grover & Baker aura transporté définitivement dans le vaste local qu'elle occupe aujourd'hui sur [illegible] la rue Royale, son établissement [illegible], au coin de la rue du Canal et de Carondelet [illegible]. C'est là qu'on trouvera toujours un grand stock de ces célèbres machines qui ont été si recherchées, qui [illegible] tant de prix dans toutes les foires américaines du Sud et du Nord, et qui sont vendues avec un si grand succès dans le monde entier. Leur supériorité des machines à coudre de Grover & Baker consiste à faire toutes sortes de travaux sur tout genre d'étoffes, leur solidité et durabilité, et d'une facilité d'opération qui les met à la portée de tout le monde. Nous avons vu des broderies admirables exécutées avec cette machine.

[illegible] chocolat [illegible] de [illegible] Jean [illegible] de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos 131 et 133.

MAGASINS DE MODES, CHALES, &c.—La maison Dabbiger, rue du Canal No 160, entre les rues Bourgogne et Rampart, possède une liste de marchandises de saison, de [illegible] récemment importées par leur [illegible] Nous invitons les dames à aller examiner ces merveilles qui sont aussi [illegible] par leur nouveauté et leur [illegible] Nous [illegible] quelques [illegible] d'une simple notice. Nous nous bornerons à recommander à nos lectrices le stock nouvellement reçu de la maison Dabbiger.

SUMMER'S HALL.—C'est le titre d'un excellent établissement qui vient d'être ouvert par M. Frank Maguire, au No 142, rue du Camp. Les [illegible] toutes de choix.

On peut acheter chez J. B. Hubbard, au coin des rues Poydras et Baronne, des meubles de tout genre à bon marché, et entre autres des lits à ressorts, les plus commodes qui aient été mis en vente à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE FABRIQUE DE CAFÉ.—Nous prenons plaisir à recommander aux cafetiers de la ville et de la campagne, confiseurs, épiciers, pharmaciens, cafetiers, etc., le grand établissement de MM. Norman et Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 131 et 133. On y fabrique, par les procédés les plus perfectionnés et avec des matières premières de choix, toutes les espèces de cannelle, de bonbons, de gommes, de pâtes et de chocolats ainsi que des sirops de toute sorte. Cette maison importe également [illegible] [illegible] celle de l'extrait de café. Les acheteurs y trouveront toujours un grand assortiment d'articles importés pour le commerce de la confiserie. Le soin scrupuleux avec lequel MM. Norman et Reiss exécutent les commandes qui leur sont adressées et la modicité de leurs prix ont rendu leur maison très populaire, et l'extension de leurs affaires leur permet de ne contribuer de plus bénéfices et de donner la plus entière satisfaction à leurs nombreux clients.

VIN ROUGE! VIN BLANC.—Mr. J. Manheimer, [illegible] la Vieille-Levée, [illegible] par la dernière importation de vin rouge "Ambarès" et de vin blanc "Entre deux Mers" de A. Baux, frères. Ces vins portent des marques célèbres et sont des plus estimés. Nous les recommandons aux amateurs et, qui du reste, en toute confiance, la maison Manheimer étant une de celles qui contribuent le plus à accréditer notre marché.

GRAND DÉBALLAGE DE MARCHANDISES SÈCHES.—La maison Tuscolo et Ganuso, au coin des rues Ste. Anne et Chartres, vient de recevoir une magnifique fonds d'articles pour robes de toilette qui méritent l'attention des dames à qui elles sont offertes aux prix les plus réduits. Parmi ces articles nous citerons des popelines françaises et anglaises, des popelines unies, rayées, brochées et à carreaux, beaucoup d'autres étoffes en mérinos, etc., d'un très bel effet, des soieries unies, et un grand assortiment de nouveautés, de dentelles et de mailleries, etc., etc.

TRAIN D'EXCURSION POUR LES VILLAGES [illegible].—On verra, [illegible] que les trains [illegible] de la Nouvelle-Orléans et de Mobile, qu'un train d'excursion (Accomodation train) partira du dépôt de la rue du Canal tous les samedis [illegible] de sorte [illegible] à ce que les voyageurs seront de retour le lundi à dix heures du matin. Les heures de départ des autres trains sont fixées à sept heures et demie du matin et à cinq heures et quart du soir.

VINS. — Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de M. W. H. Henning, rue du Canal, qui a à vendre des vins du Rhin, de la Moselle, de Heck monsieur, du Champagne, et qui est le seul agent de vente pour les vins des caves [illegible] de Bordeaux.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE. — Après une suspension de trois mois, pendant lesquels le bateau à vapeur *Henry Tête* a été réparé, [illegible] en plein, il [illegible] ses voyages [illegible] Henry [illegible] sous les ordres du capitaine Jos. Delsolle, secondé de M. H. [illegible] La prochaine semaine, il partira tous les mardis à dix heures, et vendredis tous les dimanches à neuf heures, et desservira le Bayou Lafourche et tous les points intermédiaires. Le *Henry Tête* est un des plus beaux bateaux les plus connus de la Côte et un des plus populaires. Ses officiers sont très honorables [illegible] qui est à faire de l'estime du public, qu'ils [illegible] à tous égards. Pour fret ou passage, voyez l'annonce.

[illegible] Diamants. — L'exécution des [illegible] des appels sur la vente d'encans [illegible] par M. D. E. Morphy, pour samedi 21 du courant, à 10 heures du matin. Les [illegible] sont invités à aller examiner ces articles qui sont [illegible] [illegible]

[illegible] Le magasin [illegible] de M. J. B. Hubbard [illegible] l'Ecole, des Vins Lozère et [illegible] variété des meubles de meilleur [illegible] Allez les voir.

[illegible] et de l'extrait de café à la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

SPECTACLES, &c.

[illegible] DOYLE & TYRONE [illegible] Ballagh

— In —

Across the Continent.

20 oct

[illegible]

D. BIDWELL........Propriétaire et Directeur.

[illegible]

SAMEDI, A MIDI,
A partir de Lundi, 21 octobre,
[illegible] du Professeur et de l'Auteur
ROBERT W. AIKEN,
[illegible]

Soirée Musicale au bénéfice de l'Ecole Paroissiale de Ste. Anne.

Une soirée musicale et dramatique sera donnée [illegible] dans la Salle Ste. Anne [illegible] SAMEDI, 21 Octobre, à 7 heures P. M., pour le bénéfice de l'école paroissiale.

PROGRAMME.
PREMIÈRE PARTIE.
ESTHER, tragédie en trois actes, de Racine, [illegible] par G. Curto.
PERSONNAGES.
[illegible]
SECONDE PARTIE.
Grand Concert Vocal et Instrumental.
[illegible]
La Salle de Ste. Anne est située rue Roman, entre St. Philippe et Ursulines.

COMPAGNIES D'ASSURANCE.

MECHANICS' & TRADERS'

[illegible]
Nouvelle-Orléans, Lne.
Capital.......... $500,000

[illegible] BILAN ANNUEL.

Conformément aux stipulations de sa Charte, la Compagnie présente le bilan suivant:

[illegible]

ACTIF.

La Compagnie a l'actif suivant:

[illegible]

[illegible] sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

[illegible]

CHAS. G. ANDRY, Notaire Public.

La Direction a déclaré les profits suivants:
Intérêt sur Capital payé, Dix pour cent.
Dividende sur Capital payé, Neuf pour cent.
Dividende sur Primes effectuées, Vingt-quatre pour cent.

[illegible]

DIRECTEURS:

C. W. Allen,	I. Le Roux,
A. J. Allen,	Jas. N. Harrison,
J. A. Braselman,	T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	Jas. S. Laughlin,
J. Bloom,	J. A. Lane,
C. H. C. Brown,	Richd. L. Moore,
Th. R. Bodley,	John Moore,
John R. Cobb,	Edward Nalle,
Geo. W. Church,	B. M. Noble,
J. H. Campbell,	Edward C. Payne,
Louden J. Dolan,	G. W. Sentell,
[illegible]	J. Blah Smith,
[illegible]	W. B. Thompson,
C. A. Green,	Fred. Wing,
Louis A. Wiltz,	R. S. Weyprecht.

Lloyd R. Coleman,
Nlle-Orléans, 28 septembre 1871.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No. 111 de la rue Gravier.

[illegible]

LES RISQUES D'INCENDIES, DE MER ET DE RIVIÈRES,
[illegible]

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. HIRSCHFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

[illegible]

DÉCLARÉ:
[illegible]

DIRECTEURS:
[illegible]

AU PUBLIC.

[illegible]

LA COMPAGNIE DE POUDRE AMÉRICAINE [illegible]

FOLSOM FRÈRES, Agents.

[illegible]

JOHN ROCHEREAU, [illegible] WILLIAM [illegible] CHARLES [illegible] PIERRE CHARTIER, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.

2 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.

26 & 28 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. VALETON

Farine, Brandes Vertes ou Fumées, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR G. VALETON, Encanteur—LUNDI, 23 octobre, à 11 heures du matin, il sera vendu au No. 4 [illegible] rue Nouvelle Levée [illegible]

PAR E. GUIHAULT.

Café avec Billard.

PAR E. GUIHAULT [illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

GABRIEL DE FERIET & Co.,

ENCANTEURS.

G. DE FERIET. JOHN S. MONROSE

Bureau et Salle d'Encan — au No. 60 de la rue [illegible]

La plus [illegible] Maison d'Encan de la Nouvelle-Orléans.

Nous annonçons [illegible]

G. DE FERIET. JOHN S. MONROSE.

VENTE VOIR Madame [illegible] LEONCE, [illegible]

Chien volé.

[illegible] Une récompense libérale sera donnée [illegible]

16 oct. R. TORRES-CORRA [illegible]

Perdu

[illegible] CHIEN [illegible]

Provisions! Provisions!

200 Boucauts Pints Côtes bacon [illegible]
[illegible]

H. T. LAWLER,
Aux Nos 77, 79, 81 et 83 de la rue Nouvelle-Levée, près Poydras.

ATTENDU de Bordeaux, par barque "Vasc Vio" [illegible]
[illegible] Via Rouge.
[illegible]
SEYMOUR & Co. [illegible] coin Bienville et Vieille-Levée.

Papier noir glacé pour la Toussaint

NOUS appelons l'attention du public sur notre [illegible]

STEVENS & SEYMOUR,
[illegible] rue Common.

Avis. — Taxes.

LE paiement de taxes d'Etat et de ville est [illegible]
[illegible]

Hôtel St-Louis.

LE président de l'association de l'Hôtel St-Louis [illegible]
E. B. MISTON, Président.

GARANTIES.

[illegible]

A. M. HILL & CO.,

[illegible] PLUMES ET PORTE-PLUMES [illegible] rue St. Charles, coin Common.

[illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A [illegible]

A. L. BRUNSON, Agent,
Au No. 187 de la rue du Canal.

IMPORTANT

Pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]

Grand Déballage de Beaux Meubles

[illegible]

W. H. HENNING,

MARCHAND DE GROCERIES
Et importateur de
VINS, LIQUEURS, ALE ET PORTER,
[illegible]
VINS ROUGES ET VINS BLANCS
de
[illegible] Frères, de Bordeaux,
DE VINS DU RHIN, VINS DE MOSELLE [illegible]
DES CÉLÈBRES CHAMPAGNES DE Moët & Chandon.
DU CÉLÈBRE AMER ANGOSTURA [illegible]

Avis.

P. POUJOL a l'honneur d'informer [illegible]

A. F. COCHRAN & CAZERES

ONT TRANSFÉRÉ leur Magasin au No. 7, rue Front, et 16, rue Fulton.

A Vendre.

40 BALLES TABAC de la Havane, [illegible]

MAISON ÉTABLIE EN 1860.

J. B. HUBBARD.

Marchand de meubles, au coin des rues Poydras et Baronne.

SPÉCIALITÉ de meubles de salon, [illegible]

Changement de Local.

LA maison R. BELISLE & Cie, a transféré ses bureaux et magasins du No 1 de la rue [illegible] au No 22 de la rue DOUANE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

300 lots Marchandises [illegible] et américaines.

300 lots Lingerie et "Notions."

— A midi —

Un beau choix de Broderies, Rubans de [illegible] de voitures.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — A. Levy, encanteur, salle d'encan, No 22 de la rue de Chartres. — LUNDI, 23 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Porcelaine de Chine, fantaisie.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu le MERCREDI, 25 octobre, [illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

La Bâtisse située à l'angle des rues St-Louis et Chartres et connue sous le nom de "La Petite Bourse", [illegible] dans la rue de la Vieille-Levée, entre les rues St-Louis et Conti — tous deux dans le Deuxième District de cette ville.

[illegible] MAGNACCO et PHILIBERT JOSEPH MARROCCO contre AUGUSTIN D. NAVARRO.

POUR UN PARTAGE.

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur [illegible]

Changement de Local.

M. E. DUMESTRE, successeur de NOCLOR & DUMESTRE, importateur de PEAUX [illegible] de MAROQUINS [illegible] de CHARTRES, No. [illegible]

Changement de local.

A DATER du [illegible] novembre, la Compagnie de [illegible] Grover & Baker [illegible]

Changement de Domicile.

LE 1er novembre, la branche de la Nouvelle-Orléans des FREEDMAN'S SAVINGS AND TRUST CO. [illegible] rue du Canal, No 114 [illegible]

A. PAILLET.

Le Dr. F. FORMENTO,

A l'honneur d'annoncer à ses clients [illegible] rue des Remparts, [illegible] rue du Quartier.

[illegible] de la rue du Cirque.

Infirmerie de la rue du Cirque,

[illegible]

Les médecins de cet Etablissement sont les Docteurs FORMENTO, TUREAUD et BORDE. CONSULTATION GRATUITE.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

UNE MAISON EN BRIQUES, [illegible]

A Louer,

[illegible] A. BERTEL.

Maisons à Louer.

[illegible]

Ilet de Terre à Louer.

A LOUER — Un grand îlet de terre, [illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

M. L. PEIRE.

A Louer,

[illegible]

A Vendre,

[illegible]